



Comité de Suivi Environnemental du projet d'amélioration des accès nautiques

Compte-Rendu de la réunion du 14 janvier 2009

Présents :	Mme CARRA	CG76
	M. AUVRAY	Estuaire Sud
	M. BLOT	Estuaire Sud
	M. BARBAY	H.N.N.E.
	M. MERCIER	S.O.S. Estuaire
	Mme PASQUIS	Association Boucle de Roumare
	Mme RATAJ	ADPB
	M RIBOULET	ADPB
	M DUMONT	APPA
	M. FISSON	GIPSA
	M. LEROND	Consultant environnement
	M. GIROD	PNRBSN
	Mme QUEMENEUR	DIREN Haute Normandie
	M MEYER	Hydrogéologue agréé
	M LEROND	Consultant environnement
	Mme CAMELIN	Egis Eau

et pour le GPMR

Mme SAMSON
M. HAUVILLE
M. WATTRELOT
M. SOENEN

Excusés :

M. MALVAUD
M.LEBOULENGER

M. Hauville ouvre la séance. Il souhaite à tous une bonne année 2009 et la poursuite des échanges menés dans un cadre constructif au sein de ce comité. Il introduit l'ordre du jour :

- point sur la chimie des sédiments
- point sur la démarche de valorisation des sédiments
- présentation de la démarche menée dans l'estuaire sur la recherche de sites alternatifs d'immersion au dépôt du Kannik.

1. Chimie des sédiments

Mme Samson fait une présentation des principaux résultats obtenus sur la chimie des sédiments et sur les mesures de radioactivité. Elle rappelle le nombre et l'emplacement des échantillons unitaires prélevés, la composition des échantillons moyens effectuée sous le contrôle du service de la Police de l'Eau. Elle présente ensuite les résultats des analyses en chimie au vu des normes réglementaires existantes (normes dragage et normes déchets), et les premiers résultats sur la radioactivité réalisés par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire).

Mme Carra demande si l'IRSN a un agrément pour l'analyse de la radioactivité dans les sédiments.

Mme Samson répond que l'IRSN est spécialisé dans les mesures de radioactivité et qu'il dispose de l'agrément pour effectuer ces mesures sur les sédiments.

M. Meyer ajoute que ce sont les personnes qui travaillent à l'IRSN qui ont prouvé que les radionucléides remontent dans la Seine.

M. Hauville demande si l'on va continuer à faire des mesures périodiques ou si on se contente uniquement de ces résultats.

M. Meyer indique que les résultats donnent des indices sur la circulation d'eau dans l'estuaire mais ne prouvent absolument rien sur les dangers inhérents. Il rappelle que le granit venant d'Ecosse est également radioactif et qu'il a été utilisé dans la région.

M. Barbay évoque la nécessité de faire circuler ces informations (résultats de la campagne sur sédiments présentés en séance), notamment en commission SPIE Eau, en particulier compte tenu de la difficulté d'obtenir de telles données.

Il rappelle le volet « éléments radioactifs » de la Convention OSPAR et surtout de l'objectif à tendre vers le « 0 rejet » de Césium. Il est rappelé que les rejets d'EDF sont en augmentation.

M. Fisson précise qu'il ne faut pas oublier les rejets des hôpitaux non plus.

M. Lerond indique qu'il serait intéressant de refaire le même type d'analyses à fréquence régulière (tous les 5 ans par exemple).

M. Fisson indique que des éléments existent dans le cadre du projet RHAPSODIS (comparaison historique, mesures dans des sédiments anciens), dont les 1^{er} résultats seront disponibles au printemps, et qu'il existe un suivi en continu au niveau du rejet de la station d'épuration Emeraude.

M. Meyer fait remarquer que globalement pour la chimie, les résultats sont bien en dessous des valeurs seuils.

M. Barbay précise qu'il faut cependant être prudent quant aux comparaisons avec les normes (GEODE notamment).

Mme Samson précise que les normes utilisées sont réglementaires et qu'elles permettent au moins d'avoir un point de comparaison (une sorte de grille de lecture de référence). Elle ajoute qu'il n'existe pas d'autres normes.

M. Fisson évoque le problème des sédiments pour lesquels il n'existe pas de norme en écotoxicologie (d'effets). Il ajoute qu'on ne peut pas faire dire aux résultats qu'il n'y a pas d'impact.

M. Blot s'interroge sur la méthode : sachant que lors du prélèvement, la benne prélève 1 m³ de matière et traverse 10 m d'épaisseur d'eau, quel est l'effet du lessivage des sédiments et qu'en est-il de la perte des particules diverses ? Cela est-il quantifiable ? Quel impact sur les éléments restants ? Autre inquiétude quant à la modification du milieu avec la remise en suspension.

Mme Samson indique que les sédiments sont prélevés dans l'épaisseur de la benne pour caractériser au mieux le sédiment en place. Elle ajoute que si l'on compare les résultats d'analyses pour ces sédiments avec ceux issus de prélèvements faits par carottage, les résultats sont sensiblement identiques.

M. Fisson précise que les effets sont superficiels et que ce qui importe, c'est d'avoir un ordre de grandeur de la qualité des sédiments pour cibler les problématiques. Il n'est pas nécessaire d'avoir des résultats extrêmement précis.

M. Meyer confirme et ajoute qu'il y a forcément une marge d'incertitude.

M. Barbay indique qu'il faudra bien préciser dans le dossier d'Enquête Publique, la méthodologie de prélèvements (prélèvements effectués dans la masse).

Mme Samson précise que des analyses vont être refaites là où des anomalies sont constatées.

M. Fisson demande si, au niveau des souilles, une différence a été faite entre les sédiments d'entretien et ceux qui vont être creusés dans le cadre du programme d'approfondissement.

Mme Samson répond par l'affirmative : les analyses ont été faites sur les sédiments en profondeur et les résultats ne sont pas représentatifs de la contamination de surface des souilles.

M. Riboulet évoque de nouveau le problème soulevé par le lessivage : ne peut-on pas prélever au niveau de la colonne d'eau pour éliminer le problème ?

M. Lerond rappelle que l'on peut apporter des nuances quant au protocole et aux normes mais que l'essentiel c'est que les résultats dédramatisent la situation et montrent l'intérêt de disposer de ce type d'information.

M. Girod évoque l'expérimentation du site d'Yville-sur-Seine et s'interroge sur le fait qu'on ait des variations sur certains indicateurs (bien qu'on soit en dessous des normes) et qu'on ait des différences entre l'eau et les sédiments.

M. Fisson indique qu'il faut tempérer les bons résultats et qu'ils ne sont pas forcément représentatifs de l'état chimique de la Seine, notamment du fait des conditions d'hydrodynamiques du fleuve (il n'y a pas nécessairement de dépôt).

M. Lerond indique qu'il faudra bien expliquer qu'on a des zones en bord de Seine où les sédiments sont pollués mais que dans le chenal de navigation, étant donné que les sédiments extraits sont récents (vases notamment), il n'y a pas autant de contamination que sur des sédiments plus anciens.

Mme Samson confirme que les résultats ne témoignent pas de la contamination d'il y a 10 ans.

2. Valorisation des sédiments de dragage

M Hauville rappelle la démarche du port pour l'appel à partenariat pour la valorisation des sédiments de dragage. Il explique qu'il s'agit d'une procédure complexe qui nécessite les conseils de juristes. Il n'est pas possible d'élaborer un cahier des charges dès le départ : la procédure doit permettre de l'élaborer.

Il ajoute qu'un jury a été défini et qu'il comprend M Lerond pour la partie environnementale. La procédure est en cours et doit être conclue pour le 31 mars.

M Wattrelot présente la nature des sédiments et les résultats géotechniques. Il indique que tous les matériaux ne sont pas valorisables immédiatement et que certains matériaux n'intéressent pas tous les partenaires. Il précise que les chambres de dépôt du Port sont mises à disposition comme solution possible pour le transit des matériaux car certains partenaires n'ont pas de sites de transit existants sur la zone d'étude.

L'objectif est d'éviter la situation de monopole des uns ou des autres.

Il présente les résultats provisoires du CETE sur la qualité géotechnique des sédiments. Il précise que les matériaux sont regroupés par famille.

M Hauville ajoute que les matériaux doivent répondre aux fuseaux granulométriques correspondant aux besoins des partenaires.

M Wattelot précise que des levés au sondeur latéral ont été réalisés afin d'avoir une idée de la nature des sédiments au fond de la Seine, en surface. En parallèle, des levés au sondeur sismique sont réalisés pour identifier la profondeur de la couche de sédiment. L'objectif de ces levés est de permettre de quantifier plus finement les quantités draguées pour le marché dragage.

M Barbay souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir accès à ces données.

M Wattrelot précise que ce n'est pas possible dans le cadre de la procédure en cours mais qu'ensuite, ces données pourront être disponibles au public.

M Meyer souhaiterait savoir quel est l'objectif de ces campagnes de sondage.

M Hauville répond qu'il s'agit d'orienter le dragueur pour savoir comment procéder techniquement sur le terrain. La nature des matériaux conditionne également leur devenir. Il faut définir les solutions de valorisation pour l'enquête publique.

M Blot demande si la démarche engagée fait bien la différence entre dragage d'approfondissement et dragage d'entretien.

M Hauville répond que pendant l'approfondissement, l'entretien est nécessaire. Pour cela, le Port ne mettra pas en concession la totalité des capacités des chambres de dépôt. Les éléments demandés aux partenaires sont la réponse à un questionnaire, les types de sites de dépôt retenus, le mode d'acheminement,....

M Meyer indique que cela ne doit pas être facile pour les partenaires de répondre à tous ces aspects.

M Hauville précise que le Port n'a pas voulu, pour les marchés, lier le dragage et la valorisation. Pour le dragage, l'appel d'offres est européen et pour la valorisation, c'est plutôt un marché local.

Un point intéressant concerne la présence de groupements avec une entreprise spécialisée pour les matériaux contaminés. La démarche s'avère riche d'enseignements.

M Wattrelot précise qu'à l'issue du premier tour, on peut espérer valoriser les 3 millions de m³ de sédiments de la partie amont.

Il ajoute que des partenaires sont intéressés par les sites de dépôt du Port et notamment par le site de dépôt de Honfleur.

M Mercier rappelle sa position quant à la chambre de dépôt de Honfleur. Il propose de la déplacer à l'Ouest du Pont de Normandie.

M Girod ajoute que quel que soit son emplacement, il est important de prendre en compte l'aspect desserte du site par les trois modes de transport (route, ferroviaire, et fluvial).

M Wattrelot poursuit son exposé et indique que le site de dépôt de Saint Léonard ne présente pas vraiment d'intérêt du fait de l'accès difficile à ce site.

M Hauville ajoute que ce site pourra être réaménagé et restitué au milieu naturel.

M Girod indique qu'il y a des demandes de remblaiement sur le secteur de Port Jérôme.

M Hauville précise qu'il est important de voir si cette demande est ponctuelle ou bien pérenne.

M Riboulet précise que sur le secteur de Vatteville-la-Rue, il y a des problèmes de circulation pour l'évacuation des matériaux par transport routier.

M Hauville rappelle que dans l'appel à partenariat, un questionnaire est élaboré qui prend en compte ces aspects et en particulier l'augmentation des circulations aux abords des sites de dépôt.

Il ajoute que pour les partenaires, les matériaux de dragage constituent des matériaux de substitution à leur ressource (économie de leur propre ressource) ; ce qui normalement ne doit pas générer d'augmentation de la circulation sur les routes.

M Meyer s'interroge sur les déplacements des matériaux entre les zones de stockage et les zones de traitement.

M Wattrelot précise que des possibilités existent par bande transporteuse.

M Hauville indique que les aspects transport des matériaux - mode d'acheminement seront abordés dans le dossier d'enquête publique.

M Blot rappelle que sur le site de Honfleur, un plan de gestion est en cours d'élaboration sur la zone concernée par l'arrêt du Conseil d'Etat. Il attend les conclusions de ce plan de gestion dans lequel le devenir du site de dépôt de Honfleur sera discuté.

M Hauville ajoute que l'on doit statuer sur ce site de dépôt. Il indique que le Préfet a saisi le ministre sur ce sujet.

M Mercier indique que l'intérêt est de ne pas maintenir ce site de dépôt. Si la décision finale est le refus de ce site, le Port sera amené à l'abandonner. Le mieux serait de décider de l'abandonner dès maintenant.

M Soenen rappelle que le Conseil d'Etat a reconnu que les terrains à l'Est du Pont de Normandie constitue un espace remarquable au titre de la Loi Littoral. Il ajoute que cela n'empêche pas les activités existantes de continuer. Il existe de nombreux espaces remarquables au titre de la Loi Littoral en France et cela n'entraîne pas d'expropriation des activités existantes sur place.

M Blot ajoute que cela dépend où on met le point zéro de référence pour les activités de cette zone.

M Soenen prend le cas particulier où ce site de dépôt n'existerait pas. Il ajoute que l'article L146-8 du Code de l'urbanisme permet, pour des projets portuaires présentant une nécessité technique impérative, de déroger à la Loi Littoral. L'Etat a saisi le Conseil d'Etat pour avoir une réponse claire sur ce point. Dans le cas où le site de dépôt est existant, la Loi Littoral permet une extension limitée des activités existantes.

M Soenen rappelle les enjeux environnementaux de cette zone avec un plan de gestion en cours sur une surface de 350 ha. En comparaison, le site de dépôt de Honfleur ne représente que 6 ha.

M Blot ajoute qu'au-delà de la vision juridique, se pose la question de l'environnement technique de ce site de dépôt et notamment les moyens d'accès, en particulier la voie ferrée qui constitue une menace pour la zone. Il s'interroge également sur la position par rapport à la DTA et au SCOT.

M Hauville indique que le besoin de ce site de dépôt est confirmé pour la valorisation des sédiments de dragage et que cela constitue une solution alternative à l'immersion.

M Soenen indique que la DTA a fixé les orientations pour ce secteur : espace naturel à l'Est du Pont de Normandie et développement portuaire à l'Ouest. Le terminal de Honfleur a une capacité pour accueillir le conteneur et nécessite la réalisation d'un terre-plein. Il reste très peu d'emprise sur ce secteur.

M Girod indique que le Conservatoire du Littoral sera vigilant sur ce site.

M Soenen précise que le plan de gestion sur ce secteur intégrera la problématique site de dépôt et aura une approche vertueuse de façon à être cohérent avec les plans de gestion réalisés sur le secteur (Conservatoire et GPMR).

M Girod précise que l'arrêt du Conseil d'Etat ne peut être remis en cause. Pour l'activité existante site de dépôt, il existe deux solutions : soit à l'Ouest du pont de Normandie, soit sur le site actuel qui existe et qui peut être maintenu. La crainte est l'agrandissement de ce site. Il est conscient de la saturation du site de dépôt du Kannik et souhaite que l'on arrive à un projet global satisfaisant de l'ensemble des parties et demande à ce que la prochaine séance du Comité de Suivi Environnemental traite du sujet de Honfleur.

M Auvray demande, dans le cadre de l'utilisation du site de dépôt de Honfleur, s'il est possible d'imposer une utilisation du fluvial comme mode de transport.

M Hauville répond que ce n'est pas possible de l'imposer car il y a des besoins locaux.

M Soenen ajoute que la route d'accès en bord de Seine existe déjà et est utilisée par le carrier. Il n'y a pas d'infrastructure à créer. Pour le ferroviaire, l'Etat demande d'étudier tous les modes de transport. Le GPMR doit étudier cette solution et établir un bilan. Il rappelle que dans le projet stratégique, le GPMR doit présenter un schéma des espaces et indique que ce secteur sera étudié.

M Lerond indique qu'il faut être conscient que les matériaux de dragage de l'estuaire sont peu valorisables économiquement. Il faudra une plate-forme de transit dans les environs de Honfleur. Un appontement est nécessaire et il ne faut pas sous-estimer les problèmes économiques : rapport coût transport – coût des matériaux. Le coût de transport double ou triple le coût des matériaux. Il précise que le choix n'est pas facile à faire.

M Girod rappelle que des carrières vont fermer dans des termes courts et qu'il faudra trouver des solutions de substitution.

3. Point sur la démarche de recherche de sites alternatifs au Kannik

M Hauville rappelle la démarche actuelle menée par le GMPR sur la recherche de sites alternatifs au dépôt du Kannik. Il présente les sites potentiels suite à l'avis de Conseil Scientifique et Technique de l'Estuaire : Machu, Banc de Seine et Octeville.

Il précise que le Port propose la réalisation d'une expérimentation en grandeur nature sur les deux sites de Machu et Banc de Seine permettant d'évaluer l'impact de la mise en dépôt de sédiments. Cette démarche doit permettre d'apporter les éléments de connaissance nécessaires pour aider à la prise de décision finale, à savoir le site retenu pour immerger les sédiments de dragage du Port de Rouen. L'expérimentation porterait sur les aspects hydrosédimentaire et biologie Le site d'Octeville est, quant à lui, déjà bien connu et ne nécessite pas d'expérimentation.

M Blot rappelle l'idée de la DIREN de faire une île (reposoir aux oiseaux) et demande où en sont les réflexions du port à ce sujet.

M Hauville répond qu'il s'agit d'une idée difficilement envisageable, tant d'un point de vue économique qu'au niveau des incidences hydrauliques car une île pourrait constituer un obstacle au courant.

M Barbay rappelle qu'auparavant, le port affirmait que la valorisation des sédiments était impossible.

La prochaine réunion est programmée au 6 mai 2009 à 10h00.